



SERVICE DE LA COMMUNICATION COMMUNIQUE DE PRESSE N°020

Suite à la publication de l'édition 2021 de l'indice de perception de la corruption (IPC)

#LaCultureDeLIntégrité



L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption a pris connaissance de la publication ce mardi 25 janvier 2022, de l'édition 2021 de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International. Celle-ci classe la République Démocratique du Congo 169^{ème} sur 180 pays, avec un score de 19 sur 100 contre 18 sur 100 l'année précédente, soit une progression d'une place en faveur de la RDC et un recul de la corruption pour le pays

Cette nouvelle position de la RDC reflète les résultats concrets des politiques menées par la RDC au travers de ses institutions telles que l'APLC en matière de détection, de répression et de prévention.

Cependant, les chiffres annoncés et cette progression d'une place de la République ne peuvent nous faire occulter l'ampleur de la tâche non seulement au niveau national, mais également sur le plan international et panafricain car la corruption demeure l'un des enjeux majeurs en termes de bonne gouvernance.

C'est pourquoi cette année 2022 sera pour l'Agence, celle de l'accélération !

L'APLC passe à la vitesse supérieure par ses actions dans le cadre de ses missions en vertu de l'article 2 de l'ordonnance qui sont « de définir et de mettre en œuvre tous les programmes permettant de détecter les agissements susceptibles d'être considérés comme relevant de la corruption ou d'une infraction y assimilée ; de mener des études et de diligenter des enquêtes avec l'assistance des OPJ, de provoquer des poursuites...

Accélération en ce qui concerne la prévention. Une politique de lutte contre la corruption ne peut s'envisager sans l'axe préventif. L'APLC déploiera différents dispositifs touchant différents secteurs afin de sensibiliser les décideurs et les citoyens et d'instaurer efficacement une nouvelle culture, celle l'Intégrité.

Durant cette année 2022, la répression s'accélère aussi. L'APLC mettra un accent tout particulier dans le volet répressif.

Cet Indice de Perception de la Corruption (IPC 2021) conforte l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption sur la pertinence de son existence et la nécessité de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Lutte contre la corruption 2022-2026 pour relever le défi de la lutte contre la corruption.

A propos de l'APLC

L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) est un Service Spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République. Elle est l'Autorité nationale de référence en matière de lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo. Elle collabore avec les différentes institutions, services, organismes, associations, partenaires et personnes physiques opérant au niveau local, international avec des missions similaires ou intervenant dans le champ de ses compétences. Elle a été créée par l'ordonnance présidentielle n°20/ 013 bis du 17 Mars 2020, en conformité avec la constitution de la République et s'inscrit dans l'option levée par les Nations Unies, l'Union Africaine et la SADC, dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Chouna LOMPONDA
Conseillère en Communication